



Commune de Vully-les-Lacs
Publication communale
No 09 – 25

• **Sapins de Noël**

La fin de l'année approche et la Commune vous propose de réserver vos sapins de Noël Nordmann :

- grandeur 1.00 m. à 1.50 m. : Fr. 20.-- ou
- grandeur 1.50 m. à 2.00 m. : Fr. 25.--

La réservation est obligatoire et se fait auprès du bureau communal jusqu'au :

vendredi 28 novembre 2025

La distribution des sapins se déroulera au local de la voirie à
Vallamand-Dessous (station AVIA) :

le samedi 6 décembre 2025 entre 10h00 et 12h00

Fr 5.- par sapin vendu sera reversé à une œuvre de charité.



• **Déneigement des routes**

En vue des prochains déneigements effectués par les employés communaux, la voie publique doit, impérativement, être dégagée de tous objets ou véhicules.

La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par des engins de déneigement et de sablage ou par des amas de neige provoqués par le passage des chasse-neiges.

Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.



- **Horaire de fin d'année des déchetteries communales**

Déchetterie des Rondettes :

Mardi 23.12.2025 : ouvert
Jeudi 25.12.2025 : fermé
Samedi 27.12.2025 : ouvert
Mardi 30.12.2025 : ouvert
Jeudi 01.01.2026 : fermé
Samedi 03.01.2026 : ouvert

Déchetterie de Chabrey :

Lundi 22.12.2025 : ouvert
Samedi 27.12.2025 : ouvert
Lundi 29.12.2025 : ouvert
Samedi 03.01.2026 : ouvert

Déchetterie de Vallamand :

Mercredi 24.12.2025 : fermé
Samedi 27.12.2025 : fermé
Mercredi 31.12.2025 : fermé
Samedi 03.01.2026 : fermé

Vous trouverez les informations aux entrées de chaque déchetterie.

- **Horaire de fin d'année du bureau communal**

Fermeture du bureau communal du mercredi 24 décembre 2025 à 11h30 au dimanche 4 janvier 2026.
(une permanence pour les mails et téléphones urgents sera assurée les jours ouvrables de 10h00 à 11h00)

Réouverture le lundi 5 janvier 2026 selon l'horaire habituel.

Le contrôle des habitants vous recommande de vérifier l'échéance de vos documents d'identité et de demander le renouvellement au plus vite.



Salavaux, le 05.11.2025

La Municipalité